

Centres de post-cure psychiatrique

“ Il s'agit d'une unité destinée à assurer après la phase aiguë de la maladie [psychiatrique] le prolongement des soins ainsi que les traitements nécessaires à la réadaptation en vue du retour à une existence autonome. Le critère fondamental de classement est fondé sur l'objectif de réinsertion sociale et de retour à l'autonomie. ” (Décret du 14 mars 1986).

L'activité d'alcoologie et de prise en charge des toxicomanies ne relève pas des centres de post-cure psychiatrique.

Les centres offrent aux patients un accompagnement psychique et les moyens nécessaires à l'élaboration et à la préparation d'un projet existentiel, social et parfois professionnel tout en assurant le prolongement des soins.

Pour ce faire le soin est organisé en 3 étapes :

- Réhabilitation du moi
- Réhabilitation activité sociale
- Mobilisation des structures d'aval (organisme de formation, Habitat protégé, soins à domicile, association, insertion familiale, etc....).

La post-cure psychiatrique s'organise autour de deux nécessités de santé publique :

- Permettre à des patients chroniques de sortir des hôpitaux pour rejoindre des dispositifs moins contraignants comme des foyers ou appartements.
- Permettre à des patients jeunes de bénéficier d'un processus de réinsertion rapide social, familial et professionnel.

Clinique médico-chirurgicale

Le groupe Sante Actions a acquis des établissements médicaux-chirurgicaux pour assurer :

- La restructuration du projet médical, le renforcement des équipes médicales, la mise aux normes, l'installation des équipements techniques les plus performants, le développement des services et des autorisations nouvelles quand un besoin pour la population est identifié
- Ces actions ont lieu par voie de regroupement ou par extension ou spécialisation des services.



Conformément à ses objectifs professionnels, le Groupe **SANTÉ ACTIONS** a créé et restructuré des établissements sanitaires et médico-sociaux tant au plan architectural que médical et économique.

.....
 Activité historique du Groupe, **SANTÉ ACTIONS CARE** permet d'apporter des réponses sanitaires aux besoins de la population.

Une prise en charge diversifiée couvrant tout le spectre des modalités de soins pour adultes, pour enfants et pour personnes âgées :

- Hospitalisation complète pour soins aigus médico-chirurgicaux, psychiatriques et pédopsychiatriques
- Hospitalisation à Domicile (HAD)
- Hospitalisation Ambulatoire de jour et de nuit
- Hospitalisation pour suite de soins aigus :
 - Clinique de post-cure psychiatrique adultes et enfants
 - Clinique de Soins de Suite et de réadaptation (SSR) (affections de l'appareil locomoteur, affections du système nerveux, affections cardio-vasculaires, affections respiratoires, affections liées aux conduites addictives et affections de la personne âgée polyathologique, dépendante).



Cliniques psychiatriques

1 Une organisation autour d'une clinique pilote : chacun de nos établissements de santé en hospitalisation complète tend à organiser autour de lui les alternatives à ce mode de prise en charge.

2 Une politique de pôles de spécialités dans chaque établissement développée parallèlement à un accueil plus généraliste (anorexie mentale, addictions, adolescence en danger, gérontopsychiatrie,...).

3 Une intégration totale dans la filière de soins du territoire de santé.

4 Un partenariat fonctionnel avec le service public de santé.

Exigence permanente de la pérennité économique de l'établissement.

Le but

Être complémentaire des besoins sanitaires du secteur public, dans une logique de filière de soins.

Répondre aux besoins sanitaires des territoires déficitaires dans le cadre des préconisations de la tutelle.

Les moyens

Le projet d'entreprise consiste à créer ou à acquérir des établissements ou des activités en hospitalisation complète ou en alternative à l'hospitalisation complète qui répondent aux besoins du territoire de santé non couvert.

En cas d'acquisition :

Les établissements de santé bénéficient, en lien avec les tutelles, d'une actualisation du projet médical, d'un renforcement et d'une formation des équipes médicales et para-médicales, d'une restructuration hôtelière et d'une rationalisation de la gestion pour assurer la pérennité de l'établissement de santé.

En cas de création :

Le Groupe SANTÉ ACTIONS assure la mise en oeuvre d'autorisations nouvelles dans son volet médical, social et architectural. Conformément aux objectifs préconisés par les schémas régionaux d'organisation sanitaire. Nous créons des pôles de Recherche et Développement dans le secteur médical et des sciences humaines afin d'améliorer nos services (partenariats : OSEO, CNRS, CHRU).

Objectifs : traiter les maladies mentales

● **Les pathologies mentales et psychologiques de l'adulte : toutes les pathologies suivant la classification DSM IV avec des spécialisations partielles pour chaque établissement hospitalier :**

En particulier :

- Prise en charge des urgences psychiatriques et des situations de crise
- Troubles du comportement alimentaire
- Addictions
- Clinique avec centre de recherche, de diagnostic et de traitement précoce dédié au dépistage et aux soins précoces de la psychose chez l'adolescent et le jeune adulte.
- Services cliniques de gérontopsychiatrie dédiés aux patients âgés de 75 ans et plus souffrant de troubles psychiatriques primaires ou secondaires associés ou non à des comorbidités somatiques à l'exclusion de tout processus démentiel.

Le Groupe SANTÉ ACTIONS, en concertation avec les tutelles sanitaires et les universitaires concernés, s'inscrit dans une réflexion relative à la création d'une

clinique de gérontologie et gérontopsychiatrie qui sera l'aval des services hospitaliers.

Sa mission, dans le cadre de la filière gérontologie, sera, outre la prise en charge des pathologies gérontopsychiatriques dans un service dédié, la prise en charge dans deux unités spécialisées des troubles majeurs du comportement d'origine psychiatrique pour l'une d'elle et neurologique pour l'autre.

L'objectif étant la stabilisation voire la guérison de ces troubles pour permettre aux patients de rejoindre les dispositifs d'accueil à long terme.

• Clinique de post-cure psychiatrique en service de soins de suite en attente de reconversion.

● **Les pathologies mentales et psychologiques de l'enfant : toutes les pathologies suivant la classification DSM IV avec des spécialisations partielles pour chaque établissement hospitalier :**

En particulier :

- Service privé unique de pédopsychiatrie en Midi-Pyrénées
- Centre de recherche, de diagnostic et de traitement précoce dédié au dépistage et aux soins précoces de la psychose chez l'adolescent et le jeune adulte.
- Clinique de pédopsychiatrie infantile et centre de crise pour troubles majeurs du comportement chez l'adolescent.
- Clinique de traitement de l'obésité morbide chez l'adolescent.

